



# Les Administratifs



PRINTEMPS 2015



## UN RETOUR SUR LA GREVE ET MANIFESTATION DU 9 AVRIL 2015 A MARSEILLE :

Beaucoup de monde à Marseille, le matin du 9 avril 2015 entre le Vieux Port et Castellane. La journée de mobilisation interprofessionnelle du 9 avril a été un véritable succès.

Les agents des services publics et du privé ont été nombreux à participer à cette grande journée revendicative **contre l'austérité** et pour la sauvegarde de l'emploi. Tous demandent des augmentations salariales, une amélioration des conditions de travail et la préservation des moyens pour les services publics.

La CGT Educ'action était bien sûr présente dans cette manifestation et était représentée par tous les personnels : enseignants, administratifs, assistantes sociales, infirmières et précaires pour les mêmes revendications dans la dignité de l'action collective.



### SOMMAIRE

#### Page 1 :

- Retour sur la grève et manifestation du 9 avril 2015

#### Page 2 :

- Bilan du Congrès d'Avril.

#### Page 3 - 4 :

- DSDEN 04, chronique d'une mort annoncée.

#### Page 5 :

- Ou en sont nos conditions de travail ?  
- Pourquoi ?

#### Page 6 :

- Le gel des salaires et des retraites : il y en a marre !

#### Page 7 - 8 :

- Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP

## **BILAN DU CONGRES DES 16 & 17 AVRIL 2015**

**Jeudi 16 avril et vendredi 17 avril s'est tenu le congrès de notre syndicat départemental au lycée St-Exupéry, à Marseille, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Dans des conditions matérielles excellentes les 57 participant-e-s (voir ci-après le détail de la participation aux deux journées) ont pu débattre de l'actualité et des trois documents soumis à leur approbation, et les amender.**

Le débat du jeudi matin consacré à la fois au bilan de l'activité de notre SDEN au cours du dernier mandat et à l'actualité syndicale a mis en évidence un certain nombre de problématiques : nécessité de progresser dans la structuration plus collective de notre intervention par le renforcement de nos sections syndicales et de nos pôles (Collège-Lycée, LP, Administratifs...), nécessité d'articuler plus efficacement les mobilisations et l'activité syndicale quotidienne, efforts à faire sur la prise en compte de la situation souvent difficile des jeunes collègues et aussi des personnels précaires... L'intervention des camarades CGT de la région et du conseil général est venue rappeler aussi l'importance des convergences syndicales à construire sur le terrain avec les personnels relevant de ces collectivités.

L'après-midi a donné lieu à un travail riche en atelier autour des deux textes portant respectivement sur l'amélioration de notre organisation et sur nos orientations au plan départemental. Ils ont permis d'approfondir ou de préciser certaines orientations (sur la prise en compte des AED et des SEGPA, sur les personnels ATSS, sur la situation sociale et politique départementale, sur la nécessité de relancer la réflexion sur le collège unique...) et d'améliorer les textes par des amendements.

Ils ont aussi permis de soulever un certain nombre de débats qui ont été rapportés vendredi matin et ont donné lieu à des votes en assemblée plénière : notamment sur la question de la place des femmes (parité, structure non-mixte) et des revendications d'égalité femmes-hommes dans le syndicat ; sur la situation de l'URSDEN ; sur notre démarche d'unité des personnels et d'unité syndicale...

Le travail entamé par le bureau sortant pour la construction d'une CE représentative et efficace s'est conclu au cours du congrès et a permis l'élection d'un collectif de 54 membres (27 femmes et 27 hommes) reflétant un rajeunissement et un renouvellement positifs de nos équipes et une prise en compte de la diversité de corps de nos syndiqués. La diversité géographique a également été assurée, mais des points faibles ont été identifiés dans ce domaine : il faudra les combler.

Une préfiguration du secrétariat (avec 3 co-secrétaires) et du bureau (resserré à 14 membres avec les retraités) a également été proposée. Elle devra être validée par la CE du 1<sup>er</sup> juin.

Le congrès s'est conclu sur un appel couvrant l'ensemble des enjeux de mobilisations de l'actualité et la conviction partagée que l'effort d'amélioration de notre organisation doit maintenant être prolongée dans l'activité de la CE et du bureau.

### **Quelques éléments sur la participation :**

57 présent-e-s en tout, dont 22 femmes et 35 hommes.

37 présent-e-s sur deux jours, 50 le premier jour, 44 le second.

25 PLP, 13 certifié-e-s, 6 PE, 2 CPE, 2 SAENES, 2 AS, 1 agrégé, 1 infirmière, 1 AED et 3 retraité-e-s.

## **DSDEN 04 : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCEE**

Les portefeuilles changent, les idées restent.

La mutualisation des services est toujours d'actualité. Lors des deux derniers CTA les services du rectorat ont annoncé des suppressions de postes (voir tableau ci-dessous) :

Services	Lieu de mutualisation	Mouvements ETP				
		Rectorat	DSDEN			
			04	05	13	84
Pensions	Rectorat DAF	+3	-0.25	-0.25	-2	-0.5
CFG	DSDEN 84				-1	+1
Contrôle de légalité	Rectorat DME	+2	-0.25	-0.25	-1	-0.5

Les personnels de la DSDEN-04 se sont réunis le 23/03/15 en AG. Nos camarades sont très inquiets pour leur avenir professionnel dans un département essentiellement rural avec géographiquement, des établissements très éclatés.

A l'issue de cette réunion les personnels ont déposé une journée d'action, le 16 avril 2015.

Pour information, à ce jour, la répartition des personnels de la DSDEN 04, sont les suivants :

11.5 catégorie C ; 10.5 catégorie B ; 2 catégorie A et un secrétaire général.

Depuis septembre 2009 la DSDEN-04 a perdu quatre postes.

Pour la rentrée 2016, l'annonce du départ du service paye du 1<sup>er</sup> degré, non confirmée par l'administration, sème encore plus le trouble auprès de nos camarades.

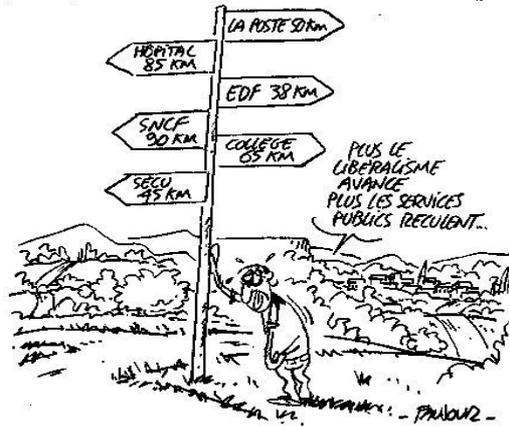
Nos élus CGT lors du CTA du 23 mars 2015 ont dénoncé la mutualisation des services administratifs académiques telle qu'elle a été présentée par l'administration, dans la mesure où elle n'était pas équitable sur l'ensemble du territoire des 4 départements et qu'elle n'impliquerait pas de créations de postes, mais seulement un redéploiement avec suppression de postes notamment dans les départements alpins.

Une déclaration commune, FSU – UNSA – FNEC-FP-FO – CGT a été faite lors du CTA du 02/04/15. Les organisations syndicales ont voté, contre la proposition faite par l'administration, à l'unanimité.

Hormis l'avenir professionnel de nos collègues, qu'en est-il de l'avenir des services publics dans les zones rurales ?

A moyen terme on peut se poser les questions suivantes :

Que vont devenir les usagers, quand les trésoreries, les hôpitaux, les inspections académiques, les services postaux auront disparu ? Un service public de qualité, implique-t-il que l'ensemble de la population dispose d'un ordinateur et d'un abonnement à un fournisseur d'accès, ainsi qu'un véhicule ?



### **Déclaration lors du CTA du 2 avril 2015 :**

#### **Déclaration FSU – UNSA – FNEC-FP-FO – CGT Comité technique académique de l'Académie d'Aix- Marseille du jeudi 2 avril 2015**

*Lors du comité technique académique du 23 mars 2015, les organisations syndicales **FSU – UNSA – FNEC-FP-FO – CGT** ont voté, à l'unanimité, contre la mutualisation des services administratifs académiques telle qu'elle a été présentée par l'administration, dans la mesure où elle n'était pas équitable sur l'ensemble du territoire des 4 départements et qu'elle n'impliquait pas de création de postes, mais seulement un redéploiement avec suppression de postes notamment dans les départements alpins.*

*Le projet présenté ce jour étant en tous points semblables à celui présenté au précédent CTA, les organisations syndicales restent sur leur position. Nous pensons que l'administration, en maintenant son projet, prend le risque de faire disparaître le service public de proximité pour les usagers en menaçant l'existence même des DSDEN des départements alpins avec pour conséquence un redéploiement forcé des personnels en poste sur l'ensemble de l'académie.*

*Les organisations syndicales votent à nouveau contre ce projet.*

*Nous réitérons notre demande de mise en place d'un groupe de travail réunissant administration et représentants du personnel pour construire, en ce sens, un véritable projet académique de mutualisation.*

*FSU UNSA FNEC-FP-FO CGT*

## OU EN SONT NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ?

Les personnels administratifs sont confrontés à des conditions de travail de plus en plus difficiles. En introduisant de nouvelles organisations de travail afin d'essayer de remédier aux manques de personnels liés aux nombreuses suppressions d'emploi, l'Etat introduit de la violence au travail, des causes de souffrance au travail qui peuvent pousser les agents à des situations extrêmes.



Pourtant, le droit à la santé existe et protège les fonctionnaires. Mais malheureusement, il y a un très grand fossé entre le droit et la réalité.

Alors, **LA CGT EDUC'ACTION VEUT FAIRE RESPECTER CE DROIT A LA SANTE** car l'Etat s'exonère trop de ses obligations (pas de visites médicales périodiques...).

Depuis 2011 des CHSCT ont été créées dans l'Education Nationale. Mais ces 5 lettres restent mystérieuses pour un bon nombre de personnels ! Car les mandats des CHSCT ne disposent pas assez d'heures de délégations et de formation pour pouvoir réaliser un réel travail sur la santé et la vie des agents de l'Education Nationale. Avec la RGPP (de droite) et la MAP (socialiste), toutes les restructurations de service font des dégâts humains et l'impact sur la santé des personnels n'est pas étudié. Les CHSCT ne sont pas consultés et les organisations syndicales sont méprisées.

**LA CGT EDUC'ACTION DEMANDE L'AMLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR TOUS !**



*Un agent qui travaille à temps partiel et qui est rémunéré à temps complet, ça n'existe pas, ça n'existe pas.*

*Des supérieurs hiérarchiques qui cautionnent, ça n'existe pas, ça n'existe pas.*

*Que l'on tape sur les doigts de l'agent et que les autorités soient déchargées de leur responsabilité, ça n'existe pas, ça n'existe pas.*

*Eh ! Pourquoi pas ?*

Dans l'éducation nationale tout est possible. Et plus particulièrement dans notre académie. La CGT est la seule organisation syndicale à demander des explications et a exigé que l'administration assume ses responsabilités, dans cette affaire surréaliste. A ce jour l'administration n'a pas daigné fournir la moindre réponse. Il n'y a pas que l'armée qui mérite d'être nommée la grande muette.

## **LE GEL DES SALAIRES ET DES RETRAITES : Y EN A MARRE !**



Depuis juillet 2010, la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires de toutes catégories est gelée. Le Gouvernement n'arrête pas de nous faire du bourrage de crâne en nous disant que cela est impossible, que la revalorisation du point d'indice coûterait trop cher...

Or tout cela est **FAUX !**

**La CGT Educ'action demande un DEGEL DU POINT D'INDICE, une AUGMENTATION DES SALAIRES.**

Augmenter les salaires et revaloriser les pensions, c'est quelque chose de possible et de juste. **L'AUGMENTATION DES SALAIRES** générerait obligatoirement des **AVANTAGES** :

- **L'amélioration de l'économie de notre pays.**

Au lieu de jouer aux « Père Noël » avec certaines grandes entreprises qui s'en servent pour alimenter de stratosphériques dividendes, il serait plus judicieux d'augmenter les salaires des agents de la Fonction Publique. Cela augmenterait obligatoirement la croissance puisqu'en augmentant le pouvoir d'achat de chacun, la consommation des ménages serait aussi en progression. Et en consommant plus, cela impliquera obligatoirement des augmentations de chiffre d'affaire des entreprises avec des créations possibles d'emploi.

- **L'augmentation des cotisations salariales pour la protection sociale**

Une augmentation de 1 % la valeur du point, cela ferait environ 300 millions d'euros en plus pour les caisses de la Sécurité Sociale.

- **L'amélioration des conditions de vie des salariés**

Plus de revenus, plus de possibilités de consommations.

- **Une augmentation de la productivité du travail par l'amélioration de la motivation des fonctionnaires mieux payés.**

- **Une augmentation de l'épargne et un moindre endettement des ménages.**

- **Une diminution du recours aux aides sociales**

- En conséquence de tout cela, **une amélioration des services publics.**

Alors que veulent les pouvoirs publics ? Pourquoi continuer dans cette spirale de récession, d'appauvrissement, cet écrasement des carrières ?

**LA CGT EDUC'ACTION COMBAT POUR UNE AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS.**

## MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Un nouveau régime indemnitaire de la Fonction publique (le RIFSEEP) a été créé par un décret du 20 mai 2014. Le sigle signifie **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions des **S**ujétions de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel.

Le RIFSEEP regroupera toutes les primes sauf la GIPA, le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence, les frais de déplacement.



### Le nouveau régime est composé de deux primes :

- Une indemnité de base, l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) versée mensuellement. Elle sera versée mensuellement et sera fondée sur les fonctions exercées. Il y aura 4 niveaux pour la catégorie A, 3 pour la B et 2 pour la C.
- Un Complément Indemnitaire versé annuellement, le CIA. Il sera versé en une ou deux fois par an en fonction de l'engagement professionnel : de 0 à 100 % d'un montant maximal.

### Qu'est ce que cela change ?

Avec le RIFSEEP, le seul filet de sécurité c'est le montant identitaire fixé par grade. Au-delà de ce montant minimal c'est l'appréciation sur les fonctions exercées et la manière de servir qui détermineraient le montant des primes versées.



Le RIFSEEP est une attaque directe contre le statut de fonctionnaire, qui garantit la distinction du grade et de la fonction. Notre salaire dépend du grade et non du métier ou du service où nous travaillons.

### Après le régime indemnitaire, la rémunération ?

Le point d'indice est gelé depuis 2010 et le sera jusqu'en 2017. Le gouvernement juge que ce n'est pas assez qu'il dépense encore trop pour les salaires des fonctionnaires !

Le gouvernement commence par modifier le régime des primes parce que c'est possible sans remettre en cause le statut de fonctionnaire. Mais, il semblerait qu'il y a des projets d'étendre le même système au traitement en tant que tel et de supprimer purement et simplement le droit au déroulement de carrière à l'ancienneté alors que c'est aujourd'hui ce qui nous permet limiter les pertes de pouvoir d'achat.

Une lettre unitaire des différentes organisations syndicales dont la CGT bien sûr, demande des négociations pour l'Avenir de la Fonction publique, les parcours professionnels, carrières et rémunérations des agents.

Il est important d'insister qu'un tel courrier existe et qui souligne sans ambiguïté qu'en l'état actuel, les propositions gouvernementales ne sont pas acceptables.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, dans la période actuelle et sur un tel sujet, un front syndical aussi large est particulièrement signifiant. Même si, d'une part, cela ne saurait gommer les différences d'analyse qui existent et si, d'autre part, une telle démarche ne saurait à elle seule faire capituler le Premier ministre, cette initiative unitaire est de nature à faire bouger les lignes.

Nul doute que la CGT lutte contre ce **nouveau régime indemnitaire.**

De fait, il est à peu près avéré que les négociations – prévues initialement pour être conclues le 2 juin – continuent sur la majeure partie du mois de juin (la question de signer ou pas étant renvoyée au mois de septembre).

La CGT reviendra rapidement vers vous pour la transmission des informations indispensables.



*Bulletin de contact et de syndicalisation*

*Je souhaite :*    *Prendre contact*    *Me syndiquer*

Nom ..... Prénom .....

Statut : ATSS [ ] - Aed [ ] - Agrégé-e [ ] - Certifié-e [ ] - PEGC [ ] - Contractuel-le [ ] - PEPS [ ] - COP [ ]

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tel. .... Email .....

Établissement .....

Code postal ..... Ville .....

**CGT EDUC'ACTION 13 – 23 boulevard Charles Nédélec – 13003 Marseille**  
Tel : 04 91 62 74 30 – Site : [cgteducaix.ouvaton.org](http://cgteducaix.ouvaton.org) – Email : [sdencgt13@wanadoo.fr](mailto:sdencgt13@wanadoo.fr)